



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le Nouvelle-Calédonie

ID : 988-200013092-20250321-22_2025-BF

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mars

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 14 mars 2025

Présents : M. Karleinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. David CARNICELLI, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

M. Henri POIROI a donné procuration à M. Hervé KIKI

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karleinz CREUGNET

Mme Aude LEGRAS a donné procuration à Mme Brigitte CLARISSE

Absents excusés :

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN

ADOPTION :

- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**
- **POUR : 20**

Délibération n° 18/2025

Objet : Vote du budget 2025 – Budget annexe de l'eau - travaux d'adduction en eau potable de la commune de Boulouparis.

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 Juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 Décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire ;
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Exposé des motifs :

La gestion du service de l'eau et de l'adduction en eau potable étant un service public industriel et commercial, elle doit faire l'objet d'un budget annexe au budget principal communal. Il est préparé et proposé par le maire, sous l'égide du conseil municipal et le contrôle administratif du haut-commissaire. Ce budget, établi en sections de fonctionnement et d'investissement, autorise les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il comprend les ressources nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il a été voté. La section de fonctionnement est présentée par chapitres et celle d'investissement par opérations selon les



normes comptables en vigueur.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre, c'est-à-dire que les

inscriptions budgétaires des ressources équivalent à celles des dépenses.

La présente délibération concerne le budget annexe de l'eau – travaux d'adduction en eau potable 2025 de la commune de Boulouparis. Il est en hausse de 14,14 % par rapport à celui de l'exercice 2024, du fait de l'augmentation des recettes d'investissement liée à un résultat reporté d'investissement majoré d'environ 8 MF CFP.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le budget annexe de l'eau - travaux d'adduction en eau potable 2025 de la commune de Boulouparis, dont la balance globale est arrêtée à la somme de **soixante-dix millions neuf cent soixante-deux mille soixante-sept (70 962 067) francs CFP** et mouvementée de la manière suivante :

Section	Sens	Chapitre	Intitulé chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
<i>Section de fonctionnement</i>					
F	D	002	Résultat d'exploitation reporté	2 131 255	
F	D	011	Charges à caractère général	765 000	
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 305 000	
Total dépenses section de fonctionnement				23 201 255	
F	R	70	Ventes des services, du domaine et ventes diverses	4 500 000	
F	R	77	Subventions exceptionnelles	7 001 255	
F	R	042	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	11 700 000	
Total recettes section de fonctionnement				23 201 255	

Section	Sens	Opération/ Chapitre	Intitulé opération/Chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
<i>Section d'investissement</i>					
I	D	125	Travaux AEP 2025	36 060 812	
I	D	OPFI/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 700 000	
Total dépenses section d'investissement				47 760 812	



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

Nouvelle-Calédonie

ID : 988-200013092-20250321-22_2025-BF

I	R	001	Résultat d'investissement reporté	27 455 812	
I	R	OPFI/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 305 000	
Total recettes section d'investissement				47 760 812	
TOTAL DU BUDGET ANNEXE EAU – TRAVAUX ADDUCTION EN EAU POTABLE				70 962 067	

Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN 	4^{ème} adjointe Valentine TOFILI 
5^{ème} adjoint Henri POIROI	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE 	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 
Conseillère municipale Brigitte CLARISSE 	Conseiller municipal David CARNICELLI 	Conseillère municipale Marielle AUVRAY 	Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL 
Conseillère municipale Odette GEORGET	Conseiller municipal Jacques CHETAH 	Conseillère municipale Carine THEVEDIN 	Conseiller municipal Richard OLLIVIER 
Conseillère municipale Aude LEGRAS	Conseiller municipal Herve KIKI 	Conseiller municipal Jérôme SIRET 	Conseillère municipale Sandrine LODS 



COMMUNE DE
Boulouparis


Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

Nouvelle-Calédonie

ID : 988-200013092-20250321-22_2025-BF

<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN	
---	---	---	--

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../.....

Le maire
Pascal VITTORI

